

gaise, M. Spuller fut appelé à la rédaction en chef; son habileté de publiciste, sa méthode de travail, sa façon d'entendre le journalisme contribuèrent à donner à cette feuille le ton et l'allure qui la distinguèrent. Il conserva pendant cinq ans ses fonctions de rédacteur en chef. En décembre 1872, il prit l'initiative d'un pétitionnement pour la dissolution de l'Assemblée nationale, et, le 30 janvier 1876, fut nommé délégué suppléant de Paris aux élections sénatoriales de la Seine (le délégué était Victor Hugo). Un mois après, aux élections législatives de 1876, M. Spuller devint député du 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris, au second tour de scrutin (3 mars), élu par 12,043 voix (14,038 votants, 21,273 inscrits), contre 487 à M. Dietz-Monnin, républicain centre gauche, et 455 à M. Bonnet-Duverdier, radical. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, dont il fut un des membres les plus influents. Les questions scolaires et religieuses se partagèrent surtout son attention. Nommé rapporteur du budget du ministère des Affaires étrangères, il exerça une action déterminante sur la réforme des divers services de ce département; il fut également rapporteur du projet de loi de M. Waddington sur la collation des grades (1876), et compta parmi les 333, dont il rédigea la manifeste. Réélu, à ce titre, le 14 octobre 1877, par 14,530 voix (16,703 votants, 20,238 inscrits), contre 202 à M. Daguin, il reprit sa place dans les rangs de la majorité opportuniste, et vota pour le retour des Chambres à Paris (au Congrès), pour l'article 7 du projet de loi Ferry sur l'enseignement supérieur, projet qu'il rapporta et défendit devant la Chambre. Dans ce courant d'idées, il publia *Ignave de Loyola et la compagnie de Jésus*, où il s'efforça de rajouter une question qui avait allumé tant de controverses passionnées. Président de l'Union républicaine, il s'adressa à ses collègues du groupe opportuniste, à la veille des élections de 1881, un discours où il définissait en ces termes la politique qui avait ses préférences: « Et vous direz à la France ce que vous lui avez toujours dit: la République est fondée, il faut l'affermir. On ne pourra l'affermir qu'en lui donnant pour base la démocratie la plus large, la plus libre, la plus éclairée. Le pays attend des réformes profondes, radicales; le devoir du gouvernement de la République est de travailler à ces réformes sans arrière-pensée ni réticences, résolument, en allant de l'avant, car le mouvement c'est la vie, et l'ordre véritable c'est le progrès, et non l'immobilité. » Le 21 août 1881, M. Spuller fut réélu par 9,550 voix (16,101 votants, 20,940 inscrits), contre 5,225 à M. Darlot, radical, et 562 à M. Fournière, collectiviste. Bientôt après, Gambetta, appelé à la présidence du conseil et à la direction du ministère des Affaires étrangères, choisit M. Spuller comme sous-secrétaire d'Etat (14 novembre). Celui-ci donna sa démission avec les autres membres du ministère le 26 janvier 1882, et reprit son siège à l'Union républicaine. En même temps, il revint à la *République française*, dont il avait cessé d'être le rédacteur en chef depuis son entrée au parlement, combattit le ministère Freycinet, appartint à la commission du budget, et fut chargé spécialement, comme rapporteur, du budget des Affaires étrangères. Il s'attira de vifs reproches de la part des radicaux en soutenant la nécessité du maintien de l'ambassade de France près du Vatican, et un grand nombre d'électeurs républicains du 3<sup>e</sup> arrondissement organisèrent des

réunions publiques dans lesquelles le député de Paris fut blâmé de ne s'être pas prononcé en faveur de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme il s'y était engagé dans sa profession de foi; aussi sa candidature à l'élection sénatoriale partielle du 25 janvier 1882, dans le département de la Seine, ne réunit-elle que 293 voix modérées sur 613 votants. M. Spuller fut, depuis 1883, un des quatre vice-présidents de la Chambre. Il opta encore contre l'élection des magistrats par le peuple et pour les crédits de l'expédition du Tonkin. Inscrit, aux élections du 4 octobre 1885 dans la Seine, sur la liste dite de l'Alliance républicaine, et, dans la Côte-d'Or, sur la liste opportuniste, il échoua, dans le premier département, avec 103,632 voix (431,011 votants), et ne fut élu député de la Côte-d'Or qu'au second tour de scrutin (18 octobre), le 5<sup>e</sup> sur 6, par 54,677 votants, 113,471 inscrits. Il siégea comme précédemment dans la majorité, dont il fut un des chefs, et, le 30 mai 1887, fut chargé, dans le cabinet Roquier, du portefeuille de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts. Le nouveau ministre prononça hors du parlement plusieurs discours, notamment à Lyon et à Rouen. Il se prononça avec force contre le boulangisme. En juillet, M. Spuller blâma par lettre l'évêque de Grenoble d'avoir nommé desservant à Chapareillant l'abbé Guillaud, ancien curé de Châteauevillain, qui avait été condamné à 200 francs d'amende par le tribunal correctionnel pour sa participation aux troubles dont cette dernière localité avait été le théâtre. Comme ministre de l'Instruction publique, il releva, par un décret du 1<sup>er</sup> octobre, dans la proportion d'un sixième environ, le tarif des frais d'études et de pension dans les lycées et collèges de l'Etat, et se prononça contre ce qu'il appela l'accroissement inconsidéré du nombre des jeunes gens qui reçoivent l'enseignement classique. M. Spuller fut encore à défendre (novembre 1887) devant le Sénat, en réponse à une interpellation de M. Merlin, la légalité du transfert à Lille des facultés des lettres et de droit établies à Douai. Il quitta les affaires en décembre 1887 et ne cessa de soutenir la politique opportuniste. L'avènement du cabinet Tirard le rappela au pouvoir le 23 février 1889, avec le portefeuille des Affaires étrangères. Le 23 du même mois, il répondit à une question de M. Hubbard, député, relative à l'affaire de Sagallo. Adversaire du boulangisme, il s'associa à tous les actes de ses collègues du ministère, et vota dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**STAPLANDE** (PIERRE-FRANÇOIS-WINOCQ, DEHAU DE), député de 1820 à 1824, né à Bergues (Nord) le 17 décembre 1762, mort à Bergues le 7 février 1840, émigra en Allemagne pendant la Révolution, souffrit en France sous le Consulat, et devint maire de sa ville natale. Elu, le 13 décembre 1820, député du grand collège du Nord, par 870 voix (631 votants, 720 inscrits), il siégea obscurément dans la majorité et ne se représenta pas à la fin de la législature (1824).

**STAPLANDE** (LOUIS-HENRI DEHAU, COMTE

DE), député de 1833 à 1848, représentant en 1849 et en 1871, sénateur de 1876 à 1877, né à Munster (Westphalie) le 14 janvier 1793, mort à Paris le 24 février 1877, fils du précédent, propriétaire à Bergues, représenta ce canton au conseil général du Nord de 1833 à 1851. Le 3 mars 1838, il fut élu député du 7<sup>e</sup> collège du Nord (Bergues), par 308 voix (575 votants), en remplacement de Lamartine, qui avait opté pour Mâcon ; il siégea dans les rangs de l'opposition légitimiste, et fut réélu successivement : le 2 mars 1839, par 311 voix (581 votants) ; le 9 juillet 1842, par 322 voix (328 votants, 631 inscrits) ; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 237 voix (470 votants, 508 inscrits), contre 230 à M. Buffin. Le 13 mai 1849, les conservateurs monarchistes du Nord choisirent M. de Staplande pour leur représentant à l'Assemblée législative, le 14 sur 24, par 89,997 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits). Il appartint à la majorité monarchiste et s'associa au vote de toutes les lois répressives et restrictives qu'elle adopta. Rentré dans la vie privée au coup d'Etat de 1851, il revint au parlement le 8 février 1871, comme représentant du même département à l'Assemblée nationale, le 16<sup>e</sup> sur 28, élu par 204,932 voix (262,927 votants, 326,410 inscrits). Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant, contre la dissolution, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, la loi des maires, le ministère de Broglie, contre les amendements Wallou et Pascal Duprat, et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 30 janvier 1876, M. de Staplande devint sénateur du Nord par 495 voix (811 votants). Il prit place à droite, opta dans le sens de la majorité, et mourut subitement à Paris l'année suivante.

**STEEG (JULES)**, député de 1881 à 1889, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 21 février 1836, fils d'un ouvrier et d'origine prussienne, étudia la théologie et se destina à exercer le ministère évangélique. Pasteur du ressort consistorial de Gensac (Gironde), il s'occupa, depuis 1870, de politique militante, et fut rédacteur en chef du *Progrès des communes* à Libourne (1869), du *Patriote* (1870) et de l'*Union républicaine* (1878), organes de la libre-pensée. En 1872, il fut traduit devant la cour de Bordeaux, qui l'acquitta, pour outrage à la religion catholique. M. J. Steeg s'efforça vainement, en 1877, d'obtenir du tribunal de Versailles un jugement déclaratif de sa qualité de Français, se fondant sur les formalités remplies antérieurement par lui à Strasbourg, formalités dont le bombardement aurait détruit les traces. Candidat, une première fois, à la députation, en 1876, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux, il réunit 3,830 voix, et se désista au ballottage. Il se représenta en 1877, sans plus de succès, et fut plus heureux, le 21 août 1881 : élu député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Bordeaux, par 5,492 voix (9,965 votants, 20,266 inscrits), contre 2,856 à M. Delboy, radical, et 675 à M. Nouzarède, il fut admis sans que sa nationalité donnât lieu à aucune contestation, et s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, dont il fut un des principaux membres. Il soutint la politique des cabinets Gambetta et J. Ferry et vota contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et pour les crédits du Tonkin. Porté, le 4 octobre 1883, sur la liste opportuniste de la Gironde, M. Steeg fut réélu, le 11<sup>e</sup> et dernier, par 88,256 voix (162,286 votants, 203,661 inscrits). Il suivit la même

ligne politique que précédemment, siégea à l'Union républicaine, fut l'un des promoteurs du groupe « ferryste » de l'Union des gauches, dont il a été le premier président, fut rapporteur (octobre 1886) du projet sur l'instruction primaire, soutint les ministères Rouvier et Tirard, et vota pour l'expulsion des princes et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. On a de M. Steeg : *De la mission du protestantisme* (1867) ; *Le Messie d'après les prophètes* (1867) ; *Lectures bibliques* (1869) ; *Histoire de l'Eucharistie* (1873) ; *Paleyras, histoire d'une commune rurale* (1875) ; *Citoyen français, mémoire personnel* (1879) ; *Instruction morale et civique* (1883) ; *La Vie morale* (1889), etc.

**STEENACKERS (FRANÇOIS-FRÉDÉRIC)**, député au Corps Législatif de 1869 à 1870, et de 1885 à 1889, né à Lisbonne (Portugal) le 10 mars 1831, de parents belges, petit-fils, par sa mère, de M. Sauvinet, ancien sous-préfet de Bayonne, et petit-neveu de l'amiral Dornal de Guy, fit ses études au lycée Louis-le-Grand, et voyagea en Italie, où il s'occupa de sculpture. Naturalisé français le 5 décembre 1866, il devint président du comice agricole d'Arc-en-Barrois (1868), puis membre du conseil général de la Haute-Marne, et se présenta comme candidat indépendant au Corps législatif, le 24 mai 1869, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Haute-Marne. Elu par 17,550 voix (32,987 votants, 37,203 inscrits), contre 12,322 au député officiel sortant, M. Chauchard, et 2,964 à M. Villard, il prit place à la Chambre dans les rangs de l'opposition démocratique, et déposa plusieurs motions contre la publicité des exécutions capitales (26 janvier 1870), pour l'abrogation des lois de sûreté générale (24 mars) (cette dernière fut votée à l'unanimité). Il proposa aussi, mais sans succès, la suppression du crédit de 100,000 francs affecté à l'entretien des chanoines de Saint-Denis, obtint le droit de pâturage dans les forêts de l'Etat, vota contre la guerre, et, le 9 août 1870, signa la déclaration de la gauche réclamant « l'armement immédiat de tous les citoyens de Paris ». La révolution du 4 septembre le fit directeur général des télégraphes. M. Steenackers eut pour mission de relier entre eux les forts de l'enceinte et les secteurs de Paris, et immergea dans la Seine un câble qui fut découvert par l'ennemi lors de l'investissement de Paris. Le gouvernement de la Défense nationale l'ayant envoyé à Tours pour y préparer la réorganisation des services télégraphiques et réunir dans une seule main les deux services des Télégraphes et des Postes, il y montra de sérieuses qualités administratives, perfectionna la navigation aérienne, établit la poste par pigeons, qui rendit de si grands services, organisa les reproductions microscopiques des dépêches par la photographie, donna une vigoureuse impulsion à la télégraphie militaire par la création de brigades aux armées, et créa de nouvelles lignes télégraphiques en prévision des progrès de l'invasion. Son activité intelligente et son zèle lui avaient valu une réelle popularité, lorsqu'il se porta candidat à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871, dans la Haute-Marne ; il échoua cependant, sur un programme républicain,

avec 15,015 voix sur 50,331 votants. Quelques jours après (20 février), il donna sa démission de directeur général des télégraphes et reentra dans la vie privée. Le 8 janvier 1882, il fit une nouvelle tentative pour entrer au Sénat, en remplacement de M. Robert-Dehaute décedé; il échoua avec 252 voix contre 341 à l'élu, M. Donnot, et fut nommé, en 1884, commissaire général du gouvernement près des compagnies de chemin de fer. Porté, en octobre 1885, sur la liste républicaine de la Haute-Marne, M. Steenackers fut élu député, au second tour de scrutin (18 octobre), par 31,875 voix (61,098 votants, 74,915 inscrits). Il siégea dans les rangs de la majorité républicaine, interpella le gouvernement (13 mai 1887) sur les dangers que pouvaient courir le public et le personnel du théâtre de l'Opéra-Comique, en présence des détails qui, malheureusement, se réalisèrent par un effroyable incendie quelques jours après, proposa (juin 1887) une taxe de séjour sur les étrangers, défendit (janvier 1888), lors de la discussion sur l'admission temporaire des fontes, les intérêts des industries du centre, vota contre l'expulsion des princes, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. M. Steenackers a exposé aux Salons de sculpture en 1857, 1859, 1861 et 1865 et y a obtenu des récompenses. Comme écrivain, on a de lui *Histoire des ordres de la chevalerie et des distinctions honorifiques en France* (1867); *Agnes Sorel et Charles VII* (1867); *L'invasion de 1811 dans la Haute-Marne* (1868); *Les télégraphes et les postes pendant la guerre de 1870-1871* (1882); *Histoire du gouvernement de la Défense nationale* (1882-1885), etc. Chevalier de la Légion d'honneur pour sa belle conduite pendant la guerre de 1870-71.

**STEINHEIL (GUSTAVE)**, représentant en 1871, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 19 décembre 1818, était maître de Rothen (Vosges), quand il fut élu, le 8 février 1871, représentant des Vosges à l'Assemblée nationale, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 21,200 voix (58,175 votants, 119,746 inscrits). Il se rendit à Bordeaux, s'abstint sur les préliminaires de paix, vota contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, et donna sa démission pour prendre la direction d'une importante manufacture à Rothen. Il fut remplacé, le 12 octobre 1872, par M. Méline.

**STÉVENOTTE (BERNARD)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Hubert (Luxembourg) le 24 octobre 1752, mort à une date inconnue, maître de forges, membre, puis président de l'administration centrale du département de Sambre-et-Meuse, administrateur des forêts nationales de son département, fut élu, le 21 germinal an VI, député de Sambre-et-Meuse au Conseil des Cinq-Cents. L'un des principaux rédacteurs du *Journal des Hommes libres* et secrétaire-notaire de la Société du Manège, il se montra l'adversaire déclaré du Directoire, s'opposa aux mesures réclamées par le pouvoir exécutif et, au 30 prairial an VII, approuva le renvoi des Directeurs. Exclu du Corps législatif au 18 brumaire, il n'exerça

ensuite de fonctions publiques que pendant les Cent-Jours, ayant été nommé sous-préfet de Senlis le 11 mai 1815, et de Savenay le 19 juin suivant. Il donna sa démission quelques jours avant le retour de Louis XVIII.

**STIÉVENART-BÉTHUNE (AUGUSTE-JULIEN-JOSEPH)**, député au Corps législatif de 1861 à 1869, né à Valenciennes (Nord) le 15 août 1817, fils d'un des fondateurs de la Société houillère de Douchy, fut destiné d'abord à la médecine; mais son mariage avec la fille de M. Béthune, raffineur à Estrud, le fit entrer dans l'industrie. Il prit, à la mort de son beau-père, la suite de ses affaires (1859), devint, après lui, maître d'Estrud, et fut élu, en 1858, conseiller général du canton de Cambrai. Candidat au Corps législatif le 13 juin 1863, dans la 7<sup>e</sup> circonscription du Nord, il échoua avec 11,953 voix contre 13,429 à M. Boittelle, candidat du gouvernement. Cette élection ayant été invalidée, M. Stiévenart-Béthune se représenta, et fut élu, le 6 mars 1864, par 16,159 voix (29,638 votants, 32,981 inscrits), contre 13,429 à M. Boittelle. Il prit place dans le groupe de l'opposition libérale, et parla sur les questions industrielles, en faveur de l'enseignement primaire, contre le projet des commissaires de canton. Il échoua, le 24 mai 1869, avec 4,839 voix contre 13,006 à l'élu, M. Pinard, candidat officiel, et 6,910 à M. Chapellier. M. Stiévenart-Béthune n'a pas reparu dans les assemblées parlementaires. Chevalier de la Légion d'honneur (1868).

**STÖCKLÉ (FRANÇOIS-JOSEPH)**, représentant du peuple en 1848, né à Ingersheim (Haut-Rhin) le 21 décembre 1793, mort en 1871, était curé de Rouffach (Haut-Rhin) à la révolution de février. Connu pour ses idées avancées, partisan de la suppression du traitement des prêtres catholiques par l'Etat et de l'instruction obligatoire, il fut le candidat du parti républicain à l'Assemblée constituante, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Haut-Rhin, le 3<sup>e</sup> sur 12, par 71,591 voix (91,493 votants). Il fit partie du comité de l'instruction publique, et vota pour le banissement de la famille d'Orléans, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit ses fonctions ecclésiastiques.

**STOURM (DOMINIQUE-AUGUSTIN-AFFRICAIN)**, député de 1837 à 1848, représentant en 1848, sénateur du second empire, né à Metz (Moselle) le 20 juillet 1797, mort à Paris le 9 décembre 1865, fils d'un premier président de la cour de Metz, fut reçu avocat à Paris en 1819, et entra dans la magistrature. Substitut, puis procureur du roi à Troyes, substitut à Paris, il fut destitué en 1831 pour avoir signé l'acte d'association nationale contre le retour des Bourbons, « et n'eut pas à se repentir de cet élan de jeunesse, le seul de sa vie, son ble-t-il, » dit un biographe. Il se fit inscrire au barreau, et se présenta à la députation, le 5 juillet 1831, dans le 1<sup>er</sup> collège de l'Aube (Troyes), où il échoua avec 55 voix contre 239 à l'élu, M. C. Périer; il ne fut pas plus heureux, le 2 juillet 1832, à l'élection partielle motivée par le décès de Casimir Périer, avec 139 voix contre 186 à M. Vernier, élu, ni le 21 juin 1831, avec 204 voix contre 295 à l'élu, M. Vernier, député sortant.

Il entra au parlement le 4 novembre 1837 comme député du même collège, élu par 309 voix (499 votants), 519 inscrits, et fut réélu, le 2 mars 1839, par 308 voix (428 votants); le 9 juillet 1842, par 266 voix (475 votants, 522 inscrits), contre 295 à M. Doé; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 367 voix (522 votants, 587 inscrits), contre 115 à M. Doé. M. Stourm siégea constamment dans l'opposition, contre M. Od. Barrot et M. Garnier-Lagès, vota contre le cabinet Molé, pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, contre la dotation du duc de Nemours, contre le recensement et contre l'indemnité Fritchard. Il traita surtout à la tribune les questions de chemins de fer, et devint en 1845 l'un des directeurs de la compagnie de Paris-Lyon. Élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aube à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 7, par 42,291 voix, il fut président du comité des travaux publics, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs. Nommé conseiller d'Etat par l'Assemblée constituante, il donna sa démission de représentant le 29 avril 1849. « Le prince président avait discerné, dit un biographe, dans ce représentant qui lui faisait une opposition tempérée, l'aspirant fonctionnaire qui ménageait l'avenir. » Aussi M. Stourm entra dans le nouveau conseil d'Etat formé après le coup d'Etat, et fut commissaire du gouvernement devant les Chambres. Nommé, en 1853, directeur général des postes, il conclut en cette qualité des conventions postales avec l'Angleterre, le Danemark, la Suède, la Norvège et la Belgique, et fut élevé à la dignité de sénateur le 24 mai 1861; il fut admis à la retraite, le 8 juillet 1861, comme directeur général des postes. Officier de la Légion d'honneur.

**STRAFFORELLO** (BARTHÉLEMY-THOMAS), député de 1820 à 1830, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 12 avril 1764, mort à Marseille le 13 avril 1845, d'une famille d'origine génoise, négociant et membre de la chambre de commerce de Marseille, chef de bataillon de la garde nationale, se signala à l'attention des royalistes en refusant, en 1815, de signer une adresse qui mettait la garde urbaine à la disposition de Napoléon. Chevalier de la Légion d'honneur en 1816, il fut successivement élu député du 1<sup>er</sup> arrondissement électoral des Bouches-du-Rhône (Marseille), le 4 novembre 1820, par 539 voix (728 votants, 852 inscrits), contre 173 à M. Laurent Tardieu; le 25 février 1824, par 516 voix (636 votants, 749 inscrits), contre 80 à M. Tardieu; le 17 novembre 1827, par 380 voix (679 votants, 780 inscrits), contre 289 à M. Thomas, avocat. M. Strafforello occupa principalement à la Chambre de questions commerciales, de l'importation des grains, et ne parut qu'une seule fois à la tribune. Les biographes parlementaires du temps disent que, quoiqu'il ministériel, il était « bien intentionné ». Il donna sa démission en 1829, et fut remplacé, le 27 mars de la même année, par M. Thomas.

**STROLTZ** (JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE), député de 1831 à 1837, né à Belfort (Haut-Rhin) le 6 août 1771, mort à Paris le 27 octobre 1841, était destiné au barreau; mais la révolution le

fit entrer dans l'armée. Engagé volontaire au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à cheval, il fit les campagnes de 1793 et de 1794 à l'armée du Nord, devint aide-de-camp de Kleber, passa comme capitaine au 16<sup>e</sup> chasseurs, fut aide-de-camp de Moreau pendant la campagne de 1800, et négocia, en cette qualité, un armistice avec le prince Charles; chef d'escadron en 1801, puis major au 19<sup>e</sup> chasseurs à cheval, il fut envoyé en Italie, devint, en 1805, sous-chef d'état-major de Masséna, avec le grade de colonel, et fut attaché, l'année suivante, à l'armée de Joseph Bonaparte. Général de brigade en 1807, il commanda une brigade d'infanterie sous les ordres du général Mathieu, lors des préparatifs de l'expédition de Sicile. Ayant suivi le roi Joseph en Espagne, il se signala à Talavera, où, à la tête d'une brigade de cavalerie légère, il sabra plusieurs escadrons de dragons anglais. Général de division le 15 février 1811, confirmé dans ce grade par l'empereur le 14 janvier 1811, il accompagna Joseph en France, resta auprès de lui comme aide-de-camp pendant la bataille de Paris, et fut chargé, en cette qualité, de porter les derniers ordres à Marmont. Chevalier de Saint-Louis à la première Restauration, il reçut, en avril 1815, pendant les Cent-Jours, le commandement d'une division de dragons, avec laquelle il se distingua à Fleurus. Mais en disponibilité en 1815, il succéda, en 1820, au général Lauriston comme commissaire extraordinaire du roi à Brest. Ayant quitté peu après ces fonctions, il se retira en Alsace où il s'occupa d'agriculture. Après la révolution de 1830, il fut nommé, par le maréchal Gérard, inspecteur général de la gendarmerie. Élu, le 5 juillet 1831, député du 5<sup>e</sup> collège du Haut-Rhin (Belfort), par 80 voix (156 votants, 171 inscrits), contre 68 à M. Frédéric Japy, et réélu, le 21 juin 1834, par 116 voix (186 votants, 213 inscrits), contre 65 à M. Romain, il siégea dans la majorité dévouée aux ministres, et ne se représenta pas aux élections de 1837. Grand-croix de la Légion d'honneur (18 avril 1831).

**STRUCH** (FRANÇOIS-ANTOINE), député de 1839 à 1842 et de 1846 à 1848, représentant en 1848, né à Luttenbach (Haut-Rhin) le 24 novembre 1791, mort à Mulhouse (Haut-Rhin) le 25 juillet 1856, riche propriétaire préoccupé de l'amélioration du sort des classes laborieuses, maire de Luttenbach (Haut-Rhin), membre et président du conseil général, chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, le 2 mars 1839, député du 5<sup>e</sup> collège du Haut-Rhin (Belfort), par 187 voix (208 votants, 289 inscrits); il prit place dans l'opposition et vota contre la dotation du duc de Nemours et pour les incompatibilités. Il ne se représenta pas en 1842, fut réélu député, le 1<sup>er</sup> août 1846, dans le 1<sup>er</sup> collège du Haut-Rhin (Colmar), par 191 voix (221 votants, 301 inscrits), contre 26 à M. Maraude, député sortant, et continua de voter avec la gauche, et de faire de l'opposition à la politique de Guizot. A la révolution de février, le gouvernement provisoire le nomma commissaire de la République dans le Haut-Rhin; bien qu'il eût décliné toute candidature, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 12, par 88,572 voix (91,408 votants). Républicain modéré, il fit partie du comité de l'Algérie, et vota souvent avec la droite, pour les poursuites contre L. Blanc, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour les incompatibilités, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Cons-

titution par le peuple, pour la proposition Râteau et pour l'interdiction des clubs. Il était en congé au moment du vote sur l'ensemble de la Constitution. Non réélu à la Législative, il retourna en Alsace.

**STURTZ (CHRÉTIEN-DAVID)**, député au Corps législatif en l'an X et en 1807, né à Deux-Ponts (Allemagne) le 19 décembre 1753, mort à une date inconnue, fils du sieur Sturtz, conseiller de la régence, fit son droit à Göttingue et à Nancy, fut reçu avocat, et devint successivement secrétaire de subdélégation, conseiller et avocat du prince, conseiller de la régence, juge des bailliages de Deux-Ponts et de Hombourg, membre de la commission centrale d'administration des pays conquis (an IV), commissaire national près le tribunal de Deux-Ponts (an V), membre de la régence du 2<sup>e</sup> arrondissement, et commissaire près le tribunal correctionnel de Deux-Ponts (an VI). Élu, le 25 ventôse an X, par le Sénat conservateur, député du département du Mont-Tonnerre au Corps législatif, il fit partie des commissions ecclésiastique, d'instruction, des hospices. Nommé sous-préfet de Deux-Ponts le 21 juillet 1806, il fut réélu, le 7 mars 1807, au Corps législatif, abandonna ses fonctions administratives, pour siéger, mais, étant sorti du Corps législatif en 1811, les reprit le 24 juillet de la même année, et fut remplacé, sur sa demande, le 6 janvier 1814, après avoir déclaré (lettre au ministre du 2 décembre 1813) « son impropriété absolue d'amener la régularité des évacuations des malades et blessés. »

**STURTZ (FORTUNÉ-CHARLES-GUILLEUME)**, député au Corps législatif de 1813 à 1814, né à Deux-Ponts (Allemagne) le 27 décembre 1752, mort à une date inconnue, frère aîné du précédent, magistrat à Mayence et juge au tribunal des douanes, fut élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député du département du Mont-Tonnerre au Corps législatif. Il en sortit aux traités de 1814.

**STUVE (HENRI-DAVID)**, député au Corps législatif de 1812 à 1813, né en 1757, mort en 1813, maire d'Osnabrück, fut nommé par l'empereur, le 2 avril 1812, député de l'Emis-Supérieur au Corps législatif, sur la liste dressée par le préfet du département. Il mourut moins d'un an après.

**SUBERVIE (JACQUES-GERVAIS, BARON)**, député de 1831 à 1848, représentant en 1813 et en 1819, né à Lectoure (Gers) le 1<sup>er</sup> septembre 1776, mort à l'arenchère (Gironde) le 19 mars 1856, partit comme volontaire en 1792, fit campagne aux armées des Pyrénées-Orientales et d'Italie, coopéra à la prise de Malte, et y resta jusqu'à l'époque où cette île fut rendue aux Anglais. Chef d'escadron en 1803, il se battit à Ulm et à Austerlitz, fut promu colonel du 10<sup>e</sup> chasseurs à cheval (27 décembre 1805), fit campagne en Prusse (1806) et en Espagne (1808), fut nommé baron de l'empire (1810), général de brigade (6 août 1811), et se distingua à la bataille de Sagonte (25 octobre suivant). Il suivit la grande armée en Russie, reçut deux éclats d'obus à la Moskova et dut rester à Wilna pour soigner ses blessures. Dès qu'il fut rétabli, il reprit son commandement, et montra une brillante valeur à Wethau en Saxe (1813), à Montrecau, à Champaubert, à Brienne et sous les murs de Paris, où il fut blessé de trois coups de lance.

Le 3 avril 1814, Subervie fut nommé général de division. Il reprit du service aux Cent-Jours et se battit à Ligny et à Waterloo. Licencié avec le reste de l'armée à la seconde Restauration, ce ne fut qu'en 1830 qu'il fut réintégré dans le cadre d'état-major. Le gouvernement de juillet le nomma (août 1830) commandant de la 1<sup>re</sup> division militaire (celle de Paris), puis (même mois) inspecteur général de cavalerie et membre du comité de l'infanterie et de la cavalerie. Il passa en 1841 dans le cadre de réserve. Il avait été élu, le 5 juillet 1834, député du 3<sup>e</sup> collège du Gers (Lectoure), par 204 voix (215 votants, 363 inscrits). Il prit place sur les bancs gauche dynastique, signa le compte-rendu de l'opposition en 1832, fut réélu, le 21 juin 1834, par 175 voix (230 votants, 366 inscrits), contre 59 à M. Kellermann, vota contre les lois de septembre, contre les lois de disjonction et d'apanage, et obtint encore le renouvellement de son mandat, le 4 novembre 1837, par 173 voix (293 votants, 405 inscrits). Il échoua à Lectoure, aux élections du 2 mars 1839, avec 157 voix, contre 166 à l'Élu, M. de Salvandy, mais il se représenta, après l'option de ce dernier pour Nogent-le-Rotrou, et redeuint député par 265 voix (313 votants). Il vota comme précédemment avec l'opposition. Le 9 juillet 1842, M. de Salvandy le battit encore à Lectoure avec 293 voix, contre 159, et, élu à la fois à Nogent-le-Rotrou et à Lectoure, opta cette fois pour Lectoure, pour laisser un siège à M. Benjamin de Lessert qui venait d'être battu à Saumur par le général Oudinot. Les électeurs indépendants se refusèrent à favoriser cette combinaison, et le général Subervie, ayant transporté sa candidature à Nogent-le-Rotrou (1<sup>er</sup> collège d'Eure-et-Loir), fut élu, le 24 septembre 1842, par 161 voix sur 308, reprit sa place dans les rangs de la gauche, avec laquelle il repoussa l'indemnité Pritchard, se prononça pour la réforme électorale et parlementaire et combattit la politique de Guizot. Il fut encore réélu, le 1<sup>er</sup> août 1846, par 163 voix (317 votants, 359 inscrits), contre 151 à M. Emile Péroire. Au lendemain de la révolution de février, le gouvernement provisoire appela le général Subervie au ministère de la Guerre (25 février 1848). Le nouveau ministre se montra attaché au parti du *National* et donna sa démission le 19 mars suivant pour ne pas avoir à signer le décret qui mettait à la retraite un grand nombre de ses compagnons d'armes. Il fut alors élevé à la dignité de grand chancelier de la Légion d'honneur. Un arrêté du 8 juin suivant l'admit à la retraite comme général; il fut rétabli en 1853 dans le cadre de réserve. Il avait été élu, le 23 avril 1848, représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée constituante, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 58,565 voix (72,675 votants, 87,002 inscrits), et, le même jour, représentant du Gers, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 59,392 voix. Il opta pour l'Eure-et-Loir et fut remplacé, le 4 juin, dans le Gers, par M. de Panat. Il fit partie du comité de la guerre, et vota avec la gauche modérée, pour le maintien de l'état de siège, pour l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavagnac, contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre les crédits de l'expédition romaine, pour l'abolition de l'impôt des boissons. Pendant les journées de juin, il prit part aux mesures répressives dirigées contre les insurgés. Réélu, le 13 mai 1849, représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 21,769 voix

(63,503 votants, 81,674 inscrits, il vota le plus souvent avec la minorité démocratique, sans s'associer toutefois aux manifestations de la Montagne. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 mit fin à sa carrière politique. Grand-croix de la Légion d'honneur du 11 décembre 1843, le général Subervie avait été remplacé douze jours après à la grande chancellerie par le maréchal Molitor.

**SUCHET** (GABRIEL-CATHERINE, CHEVALIER), représentant aux Cent-Jours, né à Lyon (Rhône) le 6 novembre 1773, mort à Paris le 23 février 1835, frère du suivant, entra dans l'administration des droits réunis à Paris sous le premier empire, fut nommé membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), chevalier de l'Empire (18 septembre 1808), administrateur des tabacs (1811-1815), maître des requêtes au conseil d'Etat, et fut élu, le 11 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Largentière (Ardèche) à la Chambre des Cent-Jours par 56 voix sur 53 votants. Sa carrière politique prit fin avec la courte session de cette législature.

**SUCHET** (LOUIS-GABRIEL, DUC D'ALBUFÈRA, pair de France en 1814, pair des Cent-Jours, pair de France en 1819, né à Lyon (Rhône) le 2 mars 1772, mort au château de Saint-Joseph-Montredon, près Marseille (Bouches-du-Rhône) le 9 janvier 1826, fils d'un négociant en soieries, fut d'abord destiné au commerce; mais il s'engagea en 1791 dans la garde nationale de Lyon, devint, l'année suivante, capitaine des volontaires de l'Ardèche, commandant du 4<sup>e</sup> bataillon du même département le 20 septembre 1793, et assista en cette qualité au siège de Toulon, où il fit prisonnier le général O'Hara. Après avoir réprimé, en mai 1794, les troubles royalistes de Bedouin, il fut envoyé à l'armée d'Italie, où il se signala à Leano, à Lodi, à Rivoli, à Castiglione, à Bassano, à Arcole, Blessé à Urea, le 11 octobre 1796, il obtint un congé qu'il passa à Paris, revint pour assister au combat de Neumark, le 2 avril 1797, où il fut de nouveau blessé, et fut promu chef de la 13<sup>e</sup> demi-brigade le 26 octobre suivant. Il prit part, sous Brune, à la campagne d'Helvétie, porta au Directoire les drapeaux pris à l'ennemi, fut nommé général de brigade le 23 mars 1798, et désigné pour faire partie de l'expédition d'Egypte. Mais Brune obtint de le garder auprès de lui comme chef d'état-major, fonctions qu'il conserva sous Joubert dont il était l'ami. Des difficultés s'étant élevées, à propos des fournitures de l'armée et des levées de numéraire faites en Italie, entre les commissaires du gouvernement et Suchet, ce dernier dut, par décret du Directoire, rentrer en France sous trois jours, sous peine d'être inscrit sur la liste des émigrés. A son arrivée à Paris, il n'eut pas de peine à se justifier, et fut envoyé, le 21 février 1799, à l'armée du Danube comme chef d'état-major. Il y resta peu de temps, car Joubert, ayant été appelé au commandement de l'armée d'Italie, le réclama auprès de lui et le fit nommer général de division le 10 juillet. Après la mort de Joubert, il continua d'exercer les mêmes fonctions sous Moreau et Championnet; sous Masséna, en mars 1800, il commanda l'aile gauche de l'armée, et, quand Mélas eut coupé en deux l'armée française et rejeté Masséna dans Gènes, il s'immortalisa par son héroïque défense des lignes du Var, et par la hardiesse de sa marche sur les flancs de l'ennemi, qui lui

permit de s'emparer d'une division autrichienne et de rejoindre l'armée de Gênes; la présence combinée de Masséna et de Suchet sur les derrières de Mélas contribua à rendre décisive la victoire de Marengo. A la suite de la convention d'Alexandrie, signée le lendemain, Suchet fut chargé de l'administration des territoires de Gènes et de Lucques. Dans la campagne suivante, il se distingua au passage du Mincio, à Vérone, et, de l'armistice de Trévise à la paix de Lunéville, fut gouverneur du Padouan. Inspecteur général d'infanterie le 24 juillet 1801, commandant de la 4<sup>e</sup> division au camp de Saint-Omer le 24 octobre 1803, et chargé comme tel du nouvel aménagement du port de Vimeroux, grand-officier de la Légion d'honneur en 1804, Suchet prit une part glorieuse aux guerres de l'Empire. Commandant de la 4<sup>e</sup> division du 4<sup>e</sup> corps (Soult), il se distingua à Ulm et à Austerlitz; en 1806, dans le 5<sup>e</sup> corps (Lannes), il se battit à Saalfeld, à Iéna, puis à Pultuck en Pologne. A la paix de Tilsitt, il fut chargé, avec les généraux russes Tolstot et Wittgenstein, de délimiter les nouvelles frontières du grand-duché de Varsovie, prit, en août 1808, le commandement en chef du 5<sup>e</sup> corps, et resta cantonné en Sibirie jusqu'à l'automne. Grand-aigle de la Légion d'honneur le 8 février 1806, avec une dotation de 20,000 francs, il fut créé comte de l'Empire le 24 juin 1808. Envoyé en Espagne en novembre suivant, il franchit l'Èbre, couvrit le siège de Saragosse, et devint, en avril 1809, commandant en chef de l'armée d'Aragon (2<sup>e</sup> corps) et gouverneur de cette province. Il battit Blake à Maria le 14 juin 1809, O'Donnell devant Lérida le 22 avril 1810, s'empara de Tortose le 2 janvier 1811, prit d'assaut Tarragone le 23 juin, et fut promu maréchal de France le 8 juillet suivant. Il envahit ensuite la province de Valence, gagna sur Blake la bataille de Sagoute (15 octobre 1811), et prit Valence par capitulation; après un mois de siège (30 janvier 1812). Il reçut en récompense, le 3 janvier 1813, le titre de duc d'Albuféra. Après la bataille des Arapiles, il prit le commandement des armées d'Aragon et de Catalogne (avril 1813), avec lesquelles il se malutint victorieusement dans l'Espagne orientale; mais la défaite de Vittoria le força d'évacuer Valence, de se replier sur Barcelone et les Pyrénées et de rallier sur l'Aude le corps de Soult battu à Toulouse; il fut promu colonel général de la garde impériale, en remplacement de Bessières, le 8 novembre 1813. Nommé pair de France par Louis XVIII, le 4 juin 1814, gouverneur de la 10<sup>e</sup> division militaire le 21 juin, puis de la 5<sup>e</sup> le 30 novembre, il devint pair des Cent-Jours le 2 juin 1815, et fut chargé de surveiller les frontières de la Savoie. Il résista, malgré son infériorité numérique, aux efforts des alliés pendant près de deux mois, se replia sur Lyon lors qu'il vit cette ville menacée par les Autrichiens, et conclut, le 12 juillet, une convention qui sauvait Lyon et le matériel renfermé dans cette ville. Rayé de la liste des pairs au retour de Gand, il ne reentra à la Chambre haute que le 5 mars 1819, et fut désigné, en 1821, comme témoin aux couches de la duchesse de Berry. Lors que la campagne d'Espagne fut décidée (1823), il fut question de lui pour la diriger; mais la cour ne voulut pas d'un généralissime qui avait servi l'empereur. Suchet mourut peu après, à 54 ans. Il avait épousé, le 13 novembre 1803, Mlle A. de Saint-Joseph, et so trouvait ainsi par alliance le neveu de la

femme de Joseph Bonaparte. On a du maréchal Suchet : *Mémoires sur les campagnes en Espagne* (Paris, 1829-1834).

**SUCHET** (LOUIS-NAPOLEON, DUC D'ALBUFÉRA), pair de France, représentant en 1819, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Paris le 23 mai 1813, mort à Paris le 22 juillet 1877, fils du précédent, entra à l'École polytechnique, en sortit officier d'artillerie, servit plusieurs années en Algérie, et, de retour à Paris, après un riche mariage avec une des filles du banquier prussien Schlekler (1811), donna sa démission de capitaine (1818). Le 2 juin 1838, il avait été admis, en remplacement de son père décédé, à siéger à la Chambre des pairs par droit héréditaire. Il soutint de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe. Le 13 mai 1819, les conservateurs monarchistes de l'Eure l'envoyèrent, le 3e sur 9, siéger à l'Assemblée législative, par 55,708 voix (93,065 votants, 125,932 inscrits). Il y soutint la politique de l'Élysée et se prononça pour toutes les lois restrictives et répressives. Élu, le 29 février 1852, comme candidat officiel, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Eure au Corps législatif, par 18,840 voix (24,310 votants, 37,857 inscrits) contre 2,812 à Dupont (de l'Eure) et 1,627 à M. de Salvandy, il siégea dans la majorité dynastique avec laquelle il vota constamment, ayant obtenu sa réélection le 22 juin 1857, par 15,875 voix (27,254 votants, 36,029 inscrits), contre 11,220 à M. Davy; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 17,702 voix (26,810 votants, 32,363 inscrits), contre 9,081 à M. Louis Passy; le 21 mai 1869, par 14,403 voix (25,083 votants, 29,871 inscrits). Il présida, en mai 1870, le comité qui dirigea à cette époque le mouvement plébiscitaire. A la chute de l'empire, M. d'Albuféra était sur le point d'être nommé sénateur. Il se présenta comme candidat au Sénat dans l'Eure, le 30 janvier 1876, et recueillit, sans être élu, 199 voix (785 votants). Le succès du plébiscite lui avait valu, le 18 mai 1870, la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur.

**SUCHET** (FULCRAND), représentant en 1849, né à Toulon (Var) le 5 mai 1812, mort à Toulon le 24 mars 1883, négociant et commissionnaire à Toulon, devint maire de cette ville. Républicain avancé, il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du peuple à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 20,981 voix (101,516 inscrits). Il prit place à la Montagne et s'associa à l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, ainsi qu'à l'appel aux armes lancé par les représentants de la Montagne. Il se rendit au Conservatoire des arts et métiers, et, ne voyant personne se joindre aux représentants présents, offrit d'aller chercher du secours à la mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement. Là, la garde nationale refusa de le suivre, et, comme il insistait, le maire le fit arrêter. Condamné par la haute cour de Versailles, le 10 octobre suivant, à cinq ans de détention, il subit sa peine à Belle-Ile-en-Mer, et retourna ensuite dans la vie privée.

**SUE** (MARIE-JOSEPH-EUGÈNE), représentant du peuple en 1850, né à Paris le 20 janvier 1804, mort à Annecy (Haute-Savoie) le 3 août 1857, « fils de Jean-Joseph Sue, médecin en chef de la garde des consuls, âgé de 43 ans, et de Marie-Sophie Derilly », eut pour parrain le prince Eugène et pour marraine l'impératrice Joséphine. Envoyé au lycée Bonaparte, il en sortit à la fin de sa seconde, hésita entre plu-

sieurs carrières, entra chez Gudin pour y apprendre la peinture, étudia la médecine sous la direction de son père, et, gai alors et bon enfant, fut embarqué par son père, comme chirurgien, sur un vaisseau de l'État, le *Breslau*. Ses connaissances médicales étant fort incomplètes, il avoua son incompetence à ses deux aînés, qui le suppléèrent dans ses fonctions; il voyagea ainsi six ans, en Espagne, aux îles, à Toulon, à Brest, à Lorient, aux côtes de Grèce, et assista (1828) à la bataille de Navarin. Devenu, en 1829, par la mort de son père, possesseur d'une fortune qui s'élevait à près de 40,000 francs de rente, il quitta le service et la médecine, pour vivre largement à Paris, en fils de famille. Cependant une circonstance fortuite, la rencontre, au foyer de l'Opéra, du directeur d'un recueil littéraire (*la Nouveauté*), qui lui demanda de lui écrire quelques scènes maritimes, le décida à s'essayer dans la littérature; *Kernock le pirate* fut son premier livre. Il fut beaucoup remarqué, et dès lors, Eugène Sue songea à exploiter le bagage de connaissances et d'observations maritimes qu'il avait rapportées de ses voyages. Il écrivit *Piick et Plock* (1831), vive et piquante peinture des mœurs des matelots, et immédiatement après *Alar Gull* (1831), *la Salamandre* (1832), *la Coucaratcha* (1832-1834), *la Figie de Kootren* (1833). Proclamé le Cooper français et décidé à adopter par le public, il voulut se livrer à une étude plus sérieuse de la marine, travailla aux archives du ministère, et donna (1835-37) une intéressante *Histoire de la marine française*, dont le succès pourtant fut médiocre; on préférait le romancier à l'historien. Les relations qu'il devait à son désintéressement, la grande vie qu'il menait, les salons qu'il fréquentait le poussèrent à peindre les mœurs élégantes de la société aristocratique. Ses premiers romans avaient témoigné d'une imagination puissante, amoureuse de l'étrange, du pathétique, de l'horrible. Il commença de se débarrasser de son exagération dans *le Marquis de Latorière* (1839), *le Morne au diable* (1842), et y renonça tout à fait, sur les conseils de son confrère Félix Pyat, dans *Mathilde* (1841), un des plus grands succès littéraires de l'époque. En même temps, il abordait l'histoire avec *Lutréaumont* et *Jean Cavalier*. Jusque-là, il n'avait fait que de l'art pour l'art, en gentilhomme de lettres, mais la trahison d'une femme qu'il adorait, la ruine complète de sa fortune (1840) le jetèrent dans un scepticisme amer; il se retira en Sologne, « se lança dans le monde d'en bas comme il s'était lancé dans le monde d'en haut, et vécut de la vie populaire, démocrate d'imagination d'abord, et bientôt de conviction ». Les *Mystères de Paris* (1842) révélèrent alors la nouvelle doctrine sociale, philanthropique et humanitaire du romancier. On y trouva une étonnante facilité d'invention, une grande habileté de mise en scène, et une recherche heureuse des effets dramatiques et pathétiques. La vogue du roman fut immense; on s'arrachait les numéros du *Journal des Débats* dans lequel il parut. Devenu déhuitement socialiste, Eugène Sue fut, à partir de cette publication, un des écrivains préférés du parti démocratique. *Le Juif errant*, qui vint ensuite (1844-45), fut payé cent mille francs par le *Constitutionnel*. En 1848, la publication du *Républicain des campagnes* et du *Berger de Kravan*, sorte de manifeste révolutionnaire, acheva de cimenter l'union d'Eugène Sue avec l'école socialiste, et, le 23 avril 1850, en remplacement de Vidal, qui avait opté pour le Bas-

Rhin, le romancier populaire fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée législative, par 127,812 voix (250,000 votants, 328,490 inscrits), contre 119,726 à M. Leclerc, négociant et monarchiste. Il siégea à la Montagne, vota constamment avec ce groupe politique, protesta contre le coup d'Etat de L.-N. Bonaparte, alla se constituer lui-même prisonnier au fort de Yauves, bien que L.-Napoléon l'eût rayé de la liste des représentants à arrêter, et s'exila volontairement en Savoie. Il y écrivit un grand nombre de romans pour le journal le *Sidèle*, qui s'était assuré exclusivement sa collaboration, et mourut à Amcey de la rupture d'un anévrysme. « L'A. a écrit Félix Pyat, cet enfant du privilège, né, comme dit l'Anglais, une cuiller d'or à la bouche, cet enfant chéri du succès, co gâté de la fortune, ce favori du monde et de la mode, doué de tous les dons de la fée et de la muse, ayant brisé toutes ses chaînes d'or, sacrifié au devoir honneurs et richesses, tout, même son droit de patrie, ce grand esprit, ce grand cœur, sans ambition ni avarice, dévoué corps et biens, converti à la démocratie avant la victoire, accepta persécution et calomnie, s'imposa exil et travail, fidèle à sa nouvelle foi jus qu'à la mort, résistant même à l'amnistie impériale, mort sur la terre étrangère, plus constant que ceux qui n'avaient eu que la peine de naître peuple, finissant comme cet autre égalitaire, Lamennais, finissant plus bas encore, oui, plus bas même que la fosse commune, dans celle des supplicés » (*Recueil de Paris et de Saint-Petersbourg*, 1838). Parmi les très nombreux ouvrages d'Enguène Sue, il faut encore citer : *Thérèse Duvoayer* (1812), *Martin ou l'enfant troué* (1817), les *Sept péchés capitaux* (1817-19), les *Mystères du peuple, ou Histoire d'une famille à travers les âges* (1813-56), les *Enfants de l'amour* (1850), la *Bonne aventure* (1851), *Gilbert et Gilberte* (1853), le *Fils de famille* (1856), les *Secrets de l'oreiller*, roman posthume (1857). Au théâtre il a donné, avec Goubeaux : *Latréaumont* (1810), la *Prétendante* (1811), les *Pontons* (1811), *Pierre le Noir* (1812), les *Mystères de Paris* (1812); *Mathilde*, avec Félix Pyat (1812); le *Morne au diable*, le *Juif errant*, avec Desnoyers, etc.

**SUFFREN DE SAINT-TROPEZ** (PIERRE-MARIE, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 20 février 1753, mort à Paris le 8 mars 1821, « fils de Joseph-Jean-Baptiste de Suffren, marquis de Saint-Tropez, mestre de camp de cavalerie, et de Louise-Pulchérie-Gabrielle de Goubriand », entra très jeune dans l'armée comme enseigne au régiment du roi, colonel du régiment de Dressigny et chevalier de Saint-Louis à la Révolution, il émigra, fit, comme volontaire, la campagne de 1792 à l'armée des princes, et passa ensuite en Angleterre. Rentré en France avec les Bourbons, il fut fait maréchal de camp en 1811, président du collège électoral d'Alais en 1815, et pair de France le 17 août 1815. A la Chambre haute, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et défendit les libertés octroyées par la Charte.

**SUGNY** (FRANCISQUE-MARIE-JOSEPH RAMEY DE), représentant en 1871, né à Urfé (Maine-et-Loire) le 14 septembre 1825, propriétaire, fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Loire à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> sur 11, par 48,571 voix (80,275 votants, 143,320 inscrits). Légitimiste et catholique, il se fit inscrire à la réunion des Réserveurs, signa l'adresse des députés sylla-bistes au pape et la demande de rétablissement

de la monarchie, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglio, contre l'amendement Wallon et contre les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Saint-Just-en-Chevalot (Loire) du 8 octobre 1871, il échoua ensuite successivement, comme candidat sénatorial dans la Loire le 30 janvier 1876, avec 191 voix sur 393 votants; puis, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, comme candidat à la députation (14 octobre 1877) dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Roanne, avec 5,299 voix, contre 10,132 à l'élu, M. Cherpin, républicain; enfin, une troisième fois, comme candidat au Sénat dans la Loire, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 105 voix sur 390 votants.

**SUIN** (VICRON), sénateur du second empire, né à Laon (Aisne) le 27 octobre 1797, mort à Chatou (Seine-et-Oise) le 14 décembre 1877, fils d'un avoué de Laon, étudia le droit et s'inscrivit comme avocat au barreau de Laon. Conseiller d'arrondissement en 1830, membre et secrétaire du conseil général de l'Aisne (1833), adjoint au maire de Laon (1837), décoré en 1815, il se déclara, après l'élection présidentielle du 10 décembre 1813, en faveur de la politique de L.-N. Bonaparte, et fut à la protection d'Odilon Barrot sa nomination d'avocat général à la cour de Paris (1 février 1819). Il fut chargé de soutenir l'accusation dans un grand nombre de procès politiques devant la cour d'assises, approuva le coup d'Etat de 1851, et fut appelé à faire partie (janvier 1852) du conseil d'Etat réorganisé (section de législation). Le 24 octobre 1863, M. Suin entra au Sénat impérial, où il soutint les intérêts de la politique impériale. La révolution de 1870 le rendit à la vie privée. Grand officier de la Légion d'honneur (août 1859).

**SULEAU** (LOUIS-ANGE-ANTOINE-ELYSEE, VICOMTE DE), sénateur du second empire, né à Saint-Claude (Jura) le 6 mai 1793, mort à Aix-les-Bains (Savoie) le 12 février 1871, fils du publiciste François-Louis de Suleau, entra à l'école militaire de Saint-Germain, fit, comme sous-lieutenant de carabiniers, la campagne de Russie, où il eut les pieds gelés, devint lieutenant aux débuts de la campagne de Saxe, capitaine de cavalerie en 1814 et aide-de-camp du général Lagrange. Il quitta l'armée à la Restauration et entra dans l'administration; successivement sous-préfet de Gannat (15 juillet 1814) (destiné aux Cent-Jours, il rejoignit alors l'armée du duc d'Angoulême dans le Midi), sous-préfet de Forcalquier (6 septembre 1820), de Beaune (6 février 1821), de Compiègne (1<sup>er</sup> mai suivant), préfet de la Corse (3 janvier 1822), de Vaucluse (7 avril 1824), de la Vendée (13 juillet 1827), de la Moselle (27 janvier 1828), il devint, sous le ministère Polignac, conseiller d'Etat et directeur général des domaines (2 avril 1830), situation qu'il conserva peu de temps, car il donna sa démission après les journées de juillet et refusa de servir le nouveau gouvernement. Après la révolution de 1848, il se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, qui le nomma à la préfecture d'Eure-et-Loir (24 janvier 1849), puis à celle des Bouches-du-Rhône (14 septembre suivant). Promu sénateur le 4 mars 1853, il siégea dans la majorité dynastique, et fut du nombre des sénateurs qui, dans le projet d'adresse discuté la

6 mars 1861, proposèrent d'ajouter un amendement favorable à la souveraineté temporelle du Saint-Siège, sur laquelle repose l'indépendance de son autorité spirituelle. L'amendement fut rejeté à 9 voix de majorité. M. de Sureau, qui avait reçu de Louis XVIII, le 29 mai 1816, le titre de vicomte, était commandeur de la Légion d'honneur (11 août 1850). On a de lui : *Récits des opérations de l'armée royale du Midi sous les ordres du duc d'Angoulême* (1815-1816); *Appel à la France sur les véritables causes de la révolution de 1830* (1831); *Des finances de la France avant et après la révolution de juillet* (1833).

**SULPICY** (GABRIEL), représentant aux Cent-Jours, et député de 1831 à 1834, né à Saint-Yrieix (Haute-Vienne) le 27 avril 1765, mort à Barrèges (Hautes-Pyrénées) le 6 novembre 1844, étudia la médecine, et, reçu docteur, exerça à Saint-Yrieix. Maire de cette ville, il fut élu, le 16 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Saint-Yrieix à la Chambre des Cent-Jours, par 37 voix (53 votants), contre 11 à M. Bordas. Il se fit peu remarquer dans cette législature. Le 5 juillet 1831, il se représenta à la députation dans le 4<sup>e</sup> collège de la Haute-Vienne (Saint-Yrieix), et obtint 71 voix contre 88 à M. Mérillhou, élu; mais il fut élu, le 1<sup>er</sup> octobre suivant, par 85 voix (161 votants, 183 inscrits), contre 41 à M. Descourtière, en remplacement de M. Mérillhou, qui avait opté pour un autre collège. Il appartint à l'opposition dynastique et ne se représenta pas aux élections générales de 1834.

**SUQUET** (HIPPOLYTE-LOUIS), député de 1855 à 1859, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 9 février 1811, avoué à Sisteron, fut porté, aux élections législatives du 4 octobre 1855, sur la liste radicale des Basses-Alpes, et fut élu, au second tour, le 18 octobre, le 3<sup>e</sup> et dernier, par 15,975 voix (26,700 votants, 39,720 inscrits); il s'était déclaré, dans sa profession de foi, catholique et républicain. Il siégea à la gauche radicale, vota en général avec la majorité, adhéra pendant quelque temps à la politique du général Boulanger et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889, contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**SURADE** (JACQUES DELLOX DE), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 7 juin 1738, mort à une date inconnue, était chanoine régulier de la congrégation de France (Sainte-Geneviève), et prieur-curé de Plaisance (Vienne) au moment de la Révolution. Il fut l'un des collaborateurs, pour les questions agricoles, du journal *les Affiches du Poitou*, de Jouyneau-Desloges, et, partisan des idées nouvelles, adressa au garde des sceaux, le 18 mars 1789, avec cinq autres curés du Poitou, une protestation portant que les évêques de Poitiers et de Luçon les avaient empêchés de former des comités sous peine de les priver du droit de voter. « Les curés, qui se connaissent à peine, ajouta la protestation, resteront ainsi sous l'oppression épiscopale qui même s'appesantira sur eux pour les punir. » Ils demandaient en outre que l'âge de 25 ans, requis pour voter dans les deux autres ordres, le fût aussi pour le clergé, et suppliaient le ministère de leur envoyer une prompt réponse, le scrutin devant s'ouvrir dans dix ou douze

jours. Le droit de réunion leur fut accordé, et l'abbé de Sarale fut élu, le 1<sup>er</sup> avril, député du clergé de la sénéchaussée du Poitou aux États Généraux. Il vota la vérification des pouvoirs en commun, fit partie du comité des finances, et prêta le serment ecclésiastique le 29 décembre 1790. Il disparut de la scène politique après la session.

**SURIAN** (THOMAS-JOSEPH-MARIE-ALFRED DE), député de 1839 à 1846, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 7 août 1801, mort à Marseille le 11 mai 1863, avocat et propriétaire dans sa ville natale, fut élu, le 2 mars 1839, député du 3<sup>e</sup> collège des Bouches-du-Rhône (Marseille), par 305 voix (515 votants). Réélu, le 9 juillet 1842, par 316 voix (513 votants, 697 inscrits), contre 228 à M. Reybaud, il siégea dans l'opposition légitimiste, auprès de Berryer, et vota pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, contre la dotation du duc de Nemours, contre les fortifications de Paris et contre l'indemnité Fritchard. Rentré dans la vie privée aux élections de 1845, il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

**SURLET**. — Voy. CHOCKAER (BARON DE).

**SURVILLE** (CHARLES DE), représentant en 1819, né à Nîmes (Gard) le 15 novembre 1803, mort au château de Lacoste (Gard) le 9 juillet 1868, « fils de Jean-Louis-Charles de Surville, ancien maître de Nîmes, et ancien colonel de la garde nationale, receveur général du Gard, et de Joséphine de Lattier », était conseiller général du Gard, où il possédait des propriétés. Élu, le 13 mai 1819, représentant du Gard à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 49,510 voix (91,741 votants, 121,533 inscrits), il siégea à droite et vota avec les royalistes, pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Élysée et rentra dans la vie privée au coup d'État du 2 décembre 1851.

**SUSINI** (PAUL-FRANÇOIS DE), député de 1886 à 1889, né à Sartène (Corse) le 2<sup>e</sup> septembre 1813, étudia la médecine, fut reçu docteur et exerça la profession de chirurgien. D'opinions radicales, il fut porté, le 11 février 1886, sur la liste républicaine de la Corse, et élu, le 4<sup>e</sup> et dernier, par 21,066 voix (43,145 votants, 73,832 inscrits.) Il prit place à l'extrême gauche, avec laquelle il vota d'abord contre les ministères Rouvier et Tirard; il appuya (juin 1890) l'expulsion des princes, puis il suivit le parti du général Boulanger, et fut un des membres les plus actifs du « comité national ». Le 19 novembre 1893, il réclama la discussion immédiate d'une proposition relative aux diffamations et calomnies contre des députés (affaire Numa Gilly); l'urgence fut repoussée par 316 voix contre 102. M. de Susini s'est prononcé, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1899), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**SUSSY** (JEAN-BAPTISTE COLLIN, COMTE DE), pair de France et ministre, né à Sainte-Me-

nehoull (Marne) le 1<sup>er</sup> janvier 1750, mort à Paris le 7 juillet 1826, était, avant la Révolution, employé dans les fermes du roi. Après 1793, il fut nommé receveur des douanes, se rallia au 18 brumaire, et devint préfet de la Drôme en l'an VIII, préfet de Seine-et-Marne le 11 frimaire an IX, conseiller d'Etat (section des finances) en l'an X, membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, et commandeur de l'ordre le 15 prairial suivant. En 1801, il assista aux conférences de Mayence, et, en 1805, présenta au Corps législatif le nouveau projet d'organisation des douanes. Créé comte de l'Empire le 24 avril 1808, grand-officier de la Légion d'honneur en 1811, il devint ministre du Commerce et des Manufactures le 15 janvier 1812. A la première Restauration, le ministère du Commerce ayant été supprimé, M. de Sussy demeura sans emploi. Aux Cent-Jours il fut nommé pair par l'empereur le 2 juin 1815, et premier président de la cour des comptes; en cette qualité, il adressa à l'empereur une harangue de félicitations et de dévouement. Destitué à la seconde Restauration, M. de Sussy vivait dans la retraite, quand le ministère Decazes l'appela, le 5 mars 1819, à la Chambre des pairs. Il siégea jusqu'à sa mort parmi les constitutionnels et les défenseurs des libertés octroyées par la Charte, et fut rapporteur de la commission sur le monopole du tabac.

**SUSSY (JEAN-BAPTISTE-HENRY COLLIN, COMTE DE)**, pair de France, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 24 mars 1776, mort à Paris le 17 avril 1837, fils du précédent et « de dame Louise Millot », fut, sous l'Empire, maître des requêtes, puis, sous la Restauration, administrateur des contributions indirectes. Admis à siéger, le 3 janvier 1827, à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé, il prit place parmi les modérés. Chargé par la Chambre des pairs, le 30 juillet 1830, de porter à l'Hôtel de Ville et à la Chambre le retrait des Ordonnances obtenu par M. de Mortemart, il se heurta, au palais Bourbon, à un refus formel de Lafitte de le recevoir, et se rendit à l'Hôtel de Ville. — « Que voulez-vous que nous fassions de cela?... » lui répondit La Fayette, et, comme il insistait : « C'est fini des Bourbons, ajouta-t-il, il faut vous résigner. » M. de Sussy, qui tenait beaucoup à un accusé de réception, se rendit auprès de la commission municipale, où Andry de Puyravault ne voulut rien entendre. Il finit par obtenir de La Fayette, qu'il retrouva seul dans son cabinet, une note ambiguë accusant réception des documents. M. de Sussy siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort, ayant prêté serment au gouvernement de juillet.

**SUZANNET (LOUIS-CONSTANT-ALEXANDRE, COMTE DE)**, pair de France, né à Orléans (Loiret) le 2 janvier 1814, mort à Brest (Finistère) le 23 février 1862, fils du célèbre chef vendéen, fut appelé à la pairie le 5 novembre 1827. N'ayant pas encore atteint l'âge nécessaire pour prendre séance avant la révolution de 1830, il vit alors sa nomination annulée par l'article 68 de la nouvelle Charte.

**SWINEY (GUSTAVE)**, représentant en 1873, et député de 1876 à 1881, né à Bordeaux (Gi-

rondo) le 8 janvier 1808, mort à Plouégat-Guésand (Finistère) le 7 avril 1883, propriétaire et agronome à Plouégat, fut nommé maire de cette commune en 1871, et fut révoqué par le ministère de Broglie en 1873. Après avoir échoué, le 8 février 1871, comme candidat à l'Assemblée nationale dans le Finistère, avec 29,662 voix sur 76,083 votants, il fut élu représentant du même département à l'Assemblée nationale, le 14 décembre 1873, en remplacement de M. de Trévenne décédé, par 62,783 voix (106,357 votants, 158,636 inscrits), contre 43,337 à M. Le Guen, conservateur. Il prit place à la gauche républicaine, et vota contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Réélu député, le 20 février 1876, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Morlaix, par 7,611 voix (11,333 votants, 19,493 inscrits), contre 6,612 à M. de Ker-anson, il continua de siéger à gauche, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 8,757 voix (15,693 votants, 19,614 inscrits), contre 6,781 à M. de Champagny, il reprit sa place dans la majorité républicaine et ne se représenta pas aux élections générales de 1881.

**SYLVESTRE (PIERRE-CHARLES)**, député de 1815 à 1816, né à Bordeaux (Gironde) le 5 novembre 1766, mort à Marmande (Lot-et-Garonne) le 11 juin 1843, « fils de M. Pierre-Henri-Louis Sylvestre, avocat au Parlement, et de demoiselle Marie Dumoulin », était avocat à Marmande en 1789. Administrateur du district, magistrat de sûreté dans la même ville, il fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de Lot-et-Garonne, par 104 voix (200 votants, 285 inscrits); il siégea dans la minorité ministérielle de la Chambre introuvable, sans s'y faire remarquer. Nommé sous-préfet de Marmande le 6 septembre 1820, et conseiller général en 1824, il n'a pas fait partie d'autres assemblées.

**SYMON (FRANÇOIS-ETIENNE)**, député en 1789, né à Vildé-la-Marine (Côtes-du-Nord) le 23 janvier 1742, mort à Dol (Ille-et-Vilaine) le 20 décembre 1807, fils de François-Gilles Symon et d'Etienne Boissier, entra dans les ordres. Vicaire à Saint-Coulomb, recteur de la Bous-sac (1782), il fut élu, le 21 avril 1789, député du clergé de la circonscription électorale, appelée évêché de Dol, aux Etats-Généraux. Il fut un des premiers à se réunir au tiers, et bien qu'il eût signé, en avril 1790, l'*Exposition des principes* des évêques orthodoxes, il prêta le serment ecclésiastique (3 janvier 1791), puis le rétracta dans le *Journal ecclésiastique* quelques jours après. Il signa encore la protestation contre le décret de réunion du comtat Venaisin à la France, et revint à la Bous-sac après la session. Obligé de s'expatrier comme insermenté, il se rendit en Angleterre, rentra en France en 1801, rétablit le culte à la Bous-sac, et ayant juré fidélité à la Constitution, lors de la promulgation du Concordat, fut rayé de la liste des émigrés, mais ne fut pas réintégré dans la cure de la Bous-sac. En l'an XI, le gouvernement le nomma principal du collège de Dol; il mourut à ce poste quatre ans plus tard.